



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

Inspections et pratiques d'excellence : comment performer?

Jean-Pascal Labrosse – Vice-président Service aux entrepreneurs

Patrice Gingras, T.P – Directeur Inspection

Programme d'inspection 2019

Nouveautés

- Sujets techniques ciblés
- Avis préventif
- 3 nouvelles pratiques d'excellence
- Rôle des intervenants à l'inspection
- Suivi des rapports : preuve vidéo
- Registre des problématiques mis à jour



COTE QUALITÉ GCR

POINTAGE

AA

91 points et plus

A

81 à 90 points

B

71 à 80 points

C

45 à 70 points

D

44 points et moins

N

Non-cotable

La COTE !

Accrédité depuis plus de 3 ans*

- Cote technique 50%
- Cote financière 40%
- Cote satisfaction clientèle 10%

Accrédité depuis moins de 3 ans

- Cote technique 50%
- Cote financière 50%

**L'entrepreneur doit avoir transmis 3 inspections pré-réception sur ses bâtiments enregistrés et ceux-ci doivent dater de plus d'un an.*

Calculs...

Comment GCR construit la Cote Qualité?

1. Notes d'inspection
2. Cote technique
3. Cote qualité

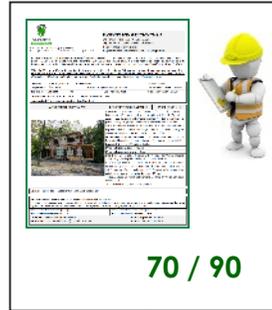


Projet 1

Inspection 1.1



Inspection 1.2



Inspection 1.3



excellence@



Moyenne TECHNIQUE

70 / 90

Points d'excellence

6 / 10

Rive giclée au
polyuréthane

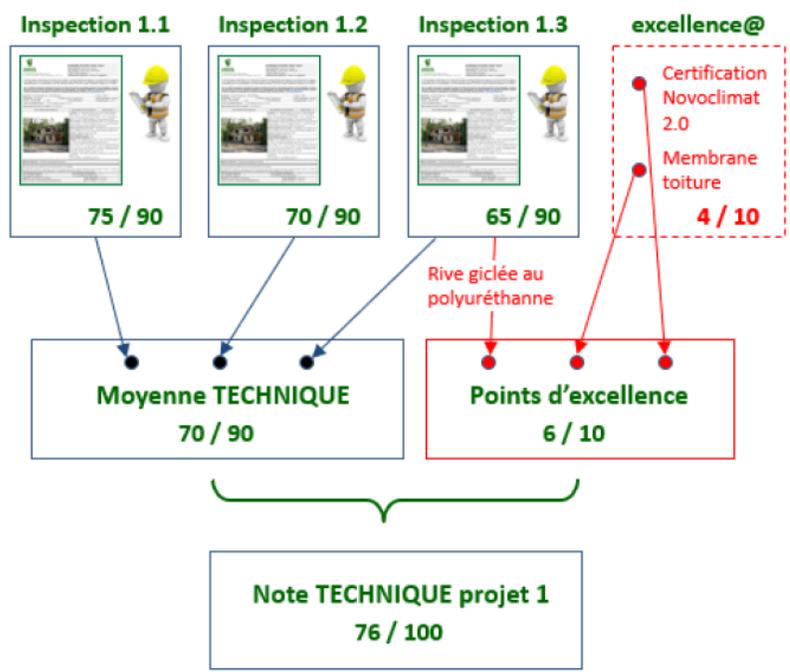
Note TECHNIQUE projet 1

76 / 100

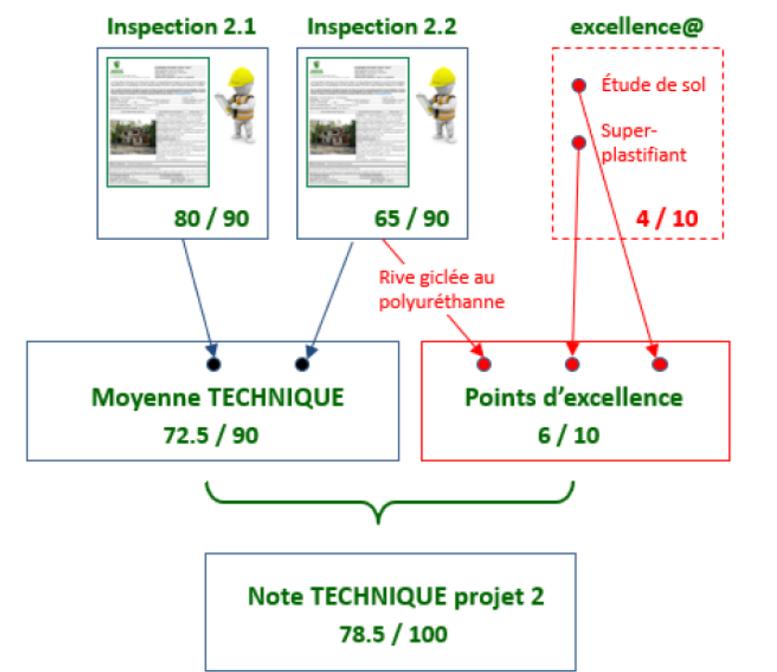


GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

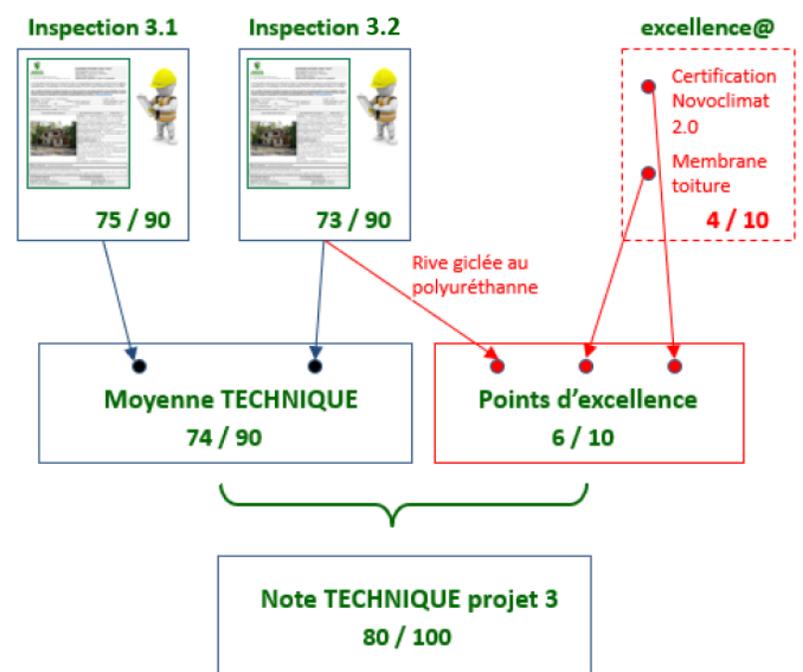
Projet 1



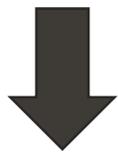
Projet 2



Projet 3



➔ Moyenne des notes techniques de projets
78.17 / 100



Moyenne des
notes techniques de projets
78.17 / 100



Cote de
collaboration
x / 10



Cote **TECHNIQUE** **B**
39.08 / 50



Cote **FINANCIÈRE**
36 / 40



Cote **SATISFACTION** de la clientèle
9 / 10



Cote **QUALITÉ GCR** **A**
84.08 / 100



Suivi des non-conformités

- Délai normal de 10 jours ouvrables suivant la réception du rapport (sauf lors d'entente avec inspecteur / agent au suivi GCR)
- Document remis joint au programme d'inspection pour vous aider dans la démarche de suivi

AVIS PRÉVENTIF

(Échelon 2 – Échelle de risque GCR)



OBSERVATION



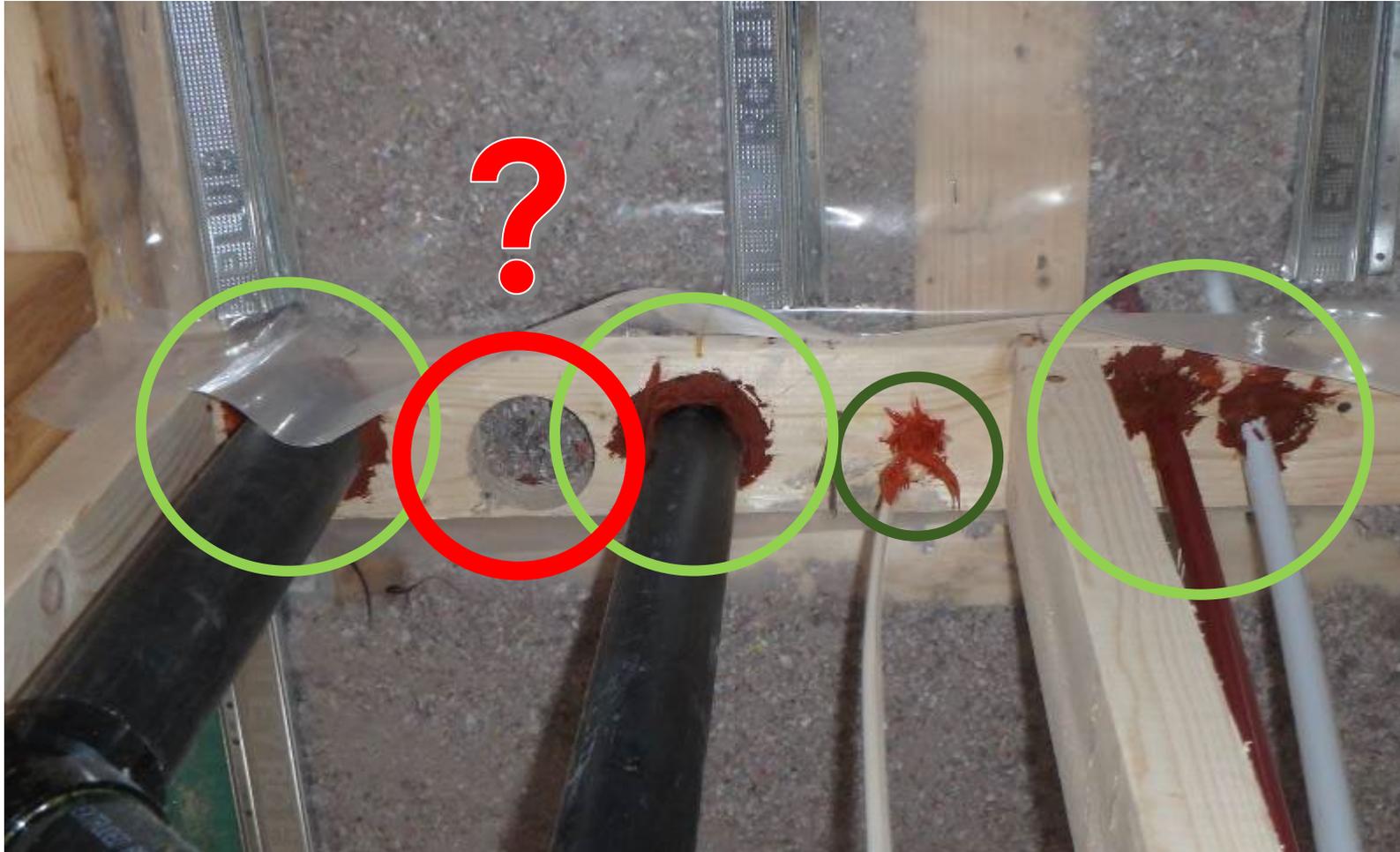
Ou

NON CONFORMITÉ
(si nous n'étions pas passé, est-ce que
ca aurait été corrigé...?)



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

Exemple d'un AVIS PRÉVENTIF (Échelon 2 – Échelle de risque GCR)



Exemple d'un bâtiment duplex où on exige une barrière étanche à la fumée (9.10.9.14,4)

Exemple de NON CONFORMITÉ



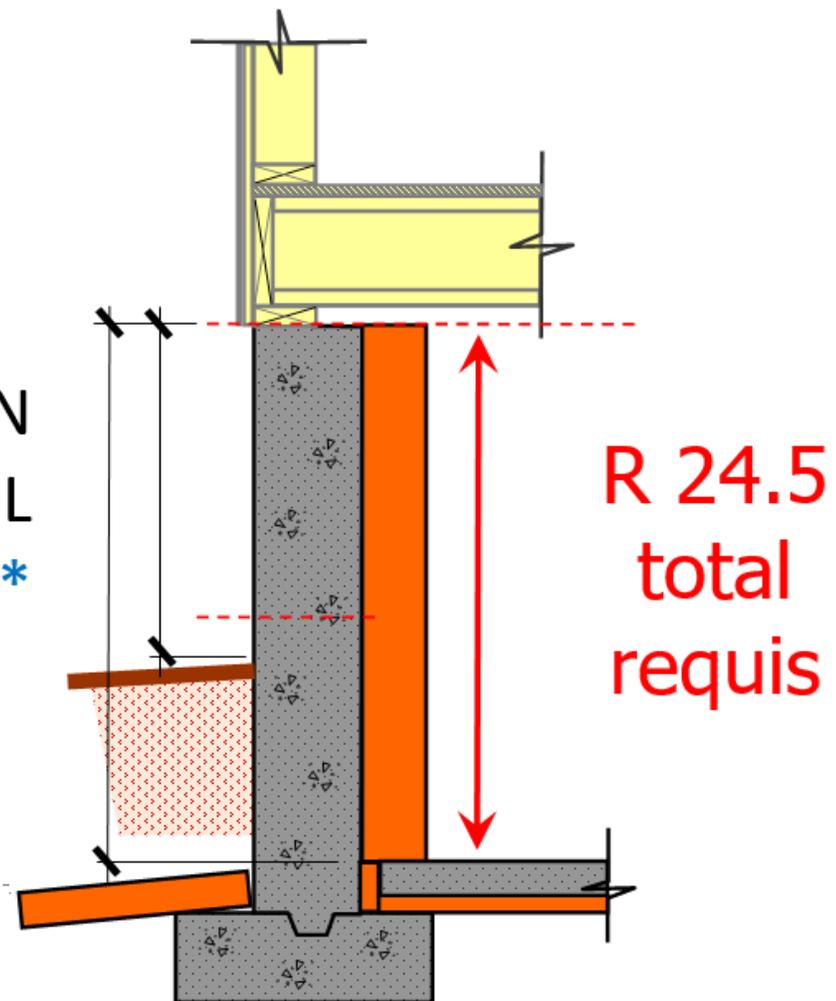
Exemple d'un bâtiment duplex où on exige une barrière étanche à la fumée (9.10.9.14,4)



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

Autre exemple de NON CONFORMITÉ

Si PORTION
HORS-SOL
> 50%*



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

NON CONFORMITÉ



PERTE DE POINT
(basé sur le risque théorique)
+
CORRECTIFS
NÉCESSAIRES





PAS DE CORRECTIFS



**PERTE DE POINT SUR LA COTE
DE COLLABORATION**

(influencé par l'échelle de risque
Malus maximum de -10 points)

**DEMANDES DE GARANTIES
FINANCIÈRES
SUPPLÉMENTAIRES**



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

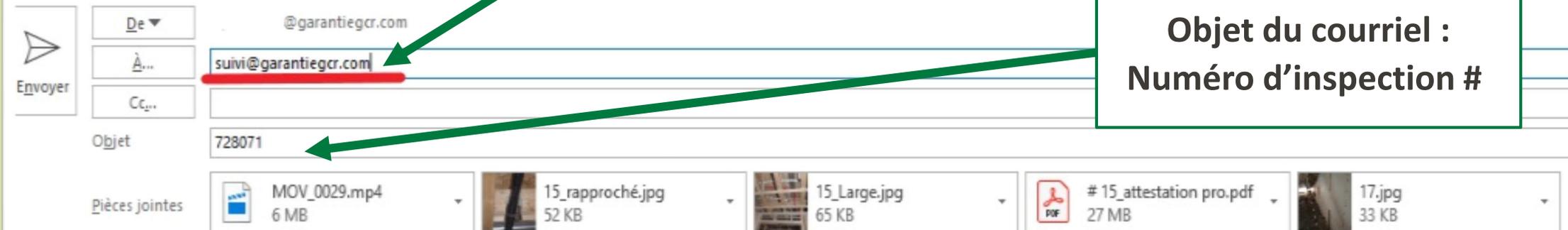
Pièces justificatives pour le suivi

- Comment fournir les pièces justificatives au suivi ?
 - Rédiger un **courriel différent** pour chaque inspection ou point de non-conformité ;
 - Inscrire le **numéro d'inspection** dans l'objet du courriel ;
 - Fournir en **pièce jointe** les preuves des correctifs apportés (photos, vidéos, document ou croquis) ;
 - Écrire les **explications détaillées** relatives aux correctifs apportés.



suivi@garantiegr.com

Objet du courriel :
Numéro d'inspection #



Bonjour M. Suivi,

Je vous confirme que les correctifs liés au rapport d'inspection #729000, pour le 125 à 131 de la Planche à Belleterre, ont été complétés.

Vous trouverez les photos des travaux ci-jointes.

Point #1 - Ajout de gypse coupe-feu 5/8po sur les fermes dans l'entretoit;

Point #2 - Isolation des conduits d'extraction de la sècheuse et du ventilateur de la salle



Pièces jointes :
Photos, vidéos ou
documents.



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

Zoom in, zoom out



Trop proche... c'est où ???

Clarté...



Euhhh...???



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

Étape par étape...



Non-conformité relevée au chantier : Isolation incomplète du mur mitoyen entre le garage et le bâtiment

Étape 1



Étape 2



Étape 3



GARANTIE
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

3 façons de faire

Description détaillée



The screenshot shows an email composition window. The header includes a 'De' field with '@garantiegr.com', an 'À' field with 'suivi@garantiegr.com', and an 'Objet' field with '728071'. The 'Pièces jointes' section lists five attachments: 'MOV_0029.mp4' (6 MB), '15_rapproché.jpg' (52 KB), '15_Large.jpg' (65 KB), '# 15_attestation pro.pdf' (27 MB), and '17.jpg' (33 KB). The body of the email contains the following text:

Bonjour M. Suivi,

Je vous confirme que les correctifs liés au rapport d'inspection #729000, pour le 125 à 131 de la Planche à Belleterre, ont été complétés.

Vous trouverez les photos des travaux ci-jointes.

Point #1 - Ajout de gypse coupe-feu 5/8po sur les fermes dans l'entretait;

Point #2 - Isolation des conduits d'extraction de la sècheuse et du ventilateur de la salle de bain sur 4 pieds.



Envoyer

De

Cc

Objet

Pièces jointes

Bonjour M. Suivi,

Je vous confirme
Belleterre, ont été

Vous trouverez le
rapport annoté

Point #	Référence GCR	Nb/18 mois	Gravité
2	9.10.9.10.		Risque élevé

Lors de référence au code, les articles sont extraits du " Code de construction du Québec chapitres I-III-V "

-9.10.9.10. - Vide de construction au-dessus d'une séparation coupe-feu

1) Sous réserve du paragraphe 2), si un vide technique horizontal ou un autre vide de construction est situé au-dessus d'une séparation coupe-feu verticale exigée, il doit être recoupé par une séparation coupe-feu équivalente dans le prolongement de la séparation verticale.

2) Un vide technique horizontal ou un autre vide de construction situé au-dessus d'une séparation coupe-feu verticale exigée, à l'exception d'une paroi de gaine verticale ou de cage d'escalier, n'est pas soumis aux exigences du paragraphe 1) s'il est isolé par un ensemble formant une séparation coupe-feu et ayant un degré de résistance au feu au moins égal à celui exigé pour la séparation coupe-feu verticale; toutefois, si le degré de résistance au feu exigé pour la séparation coupe-feu verticale est d'au plus 45 min, il est permis de réduire le degré de résistance au feu du plafond à 30 min.

Constatation :

Lors de l'inspection, nous avons constaté que les séparations coupe-feu dans les vides sous toit sont constituées d'un gypse 5/8" type X, une ferme de toit et un gypse 5/8" type X.

Cette composition ne respecte pas les exigences minimales de protection au feu requise (1 heure).

Veuillez apporter les correctifs afin d'avoir une heure de résistance au feu à cet endroit.



INSTALLATION D'UN GYPSE
TYPE X 5/8" DE CHAQUE
CÔTÉ DE LA FERME

[Signature]
2018-10-23

copie du



Envoyer

De @garantiegr.com

A... suivi@

Cc...

Objet 728071

Pièces jointes

Bonjour M. Suivi,

Je vous confirme que les travaux de Belleterre, ont été

Vous trouverez le **explicatif.**

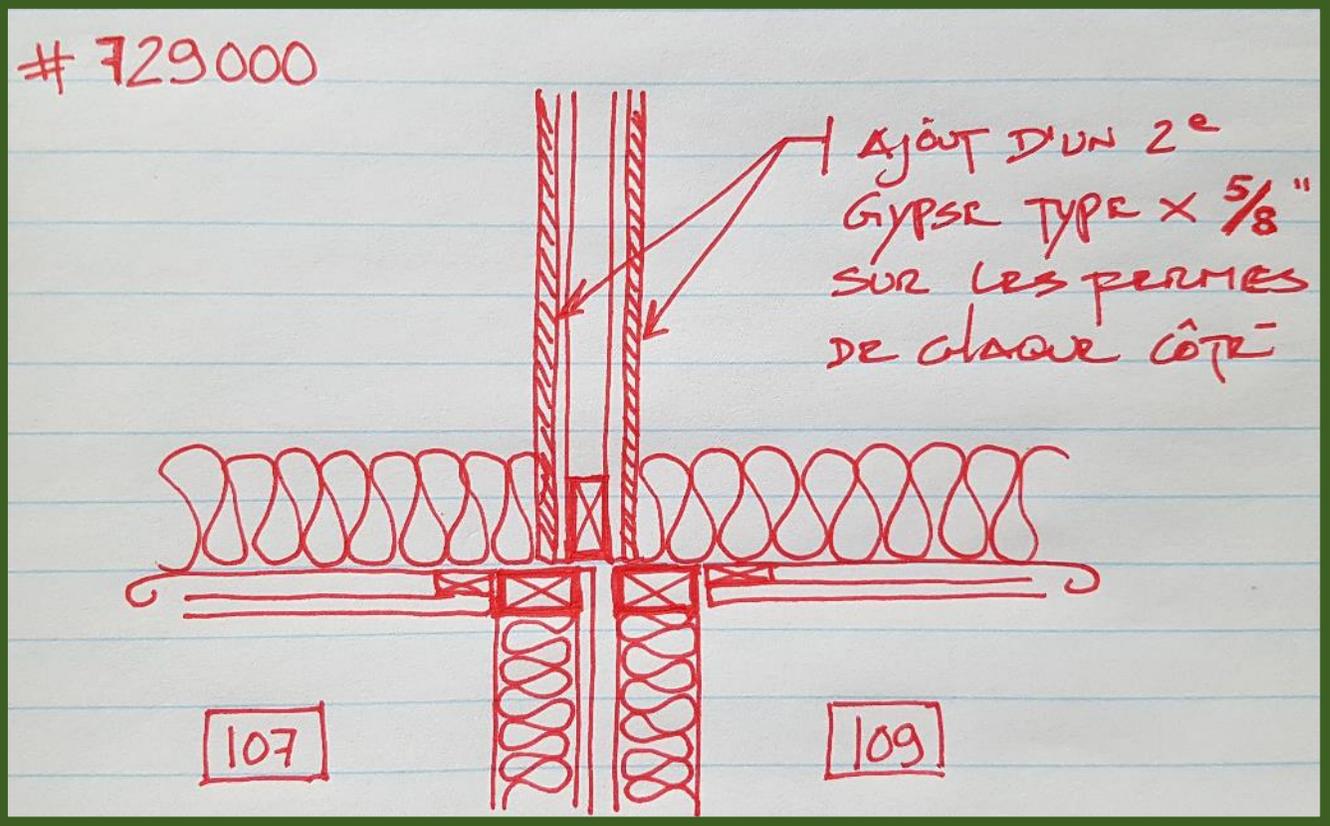
729 000

AJOUT D'UN 2^e GYPSE TYPE X 5/8" SUR LES PERIMETRES DE CHAQUE CÔTÉ

107

109

roquis



Performeur en consultant

- **Contacteur un conseiller technique**

- Analyse des méthodes chantier pour suggérer des ajustements;
- Analyse des non-conformités relevés plus fréquemment pour appuyer à la recherche de solution;
- Coaching chantier;
- Explications des fiches technique;
- Etc.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE

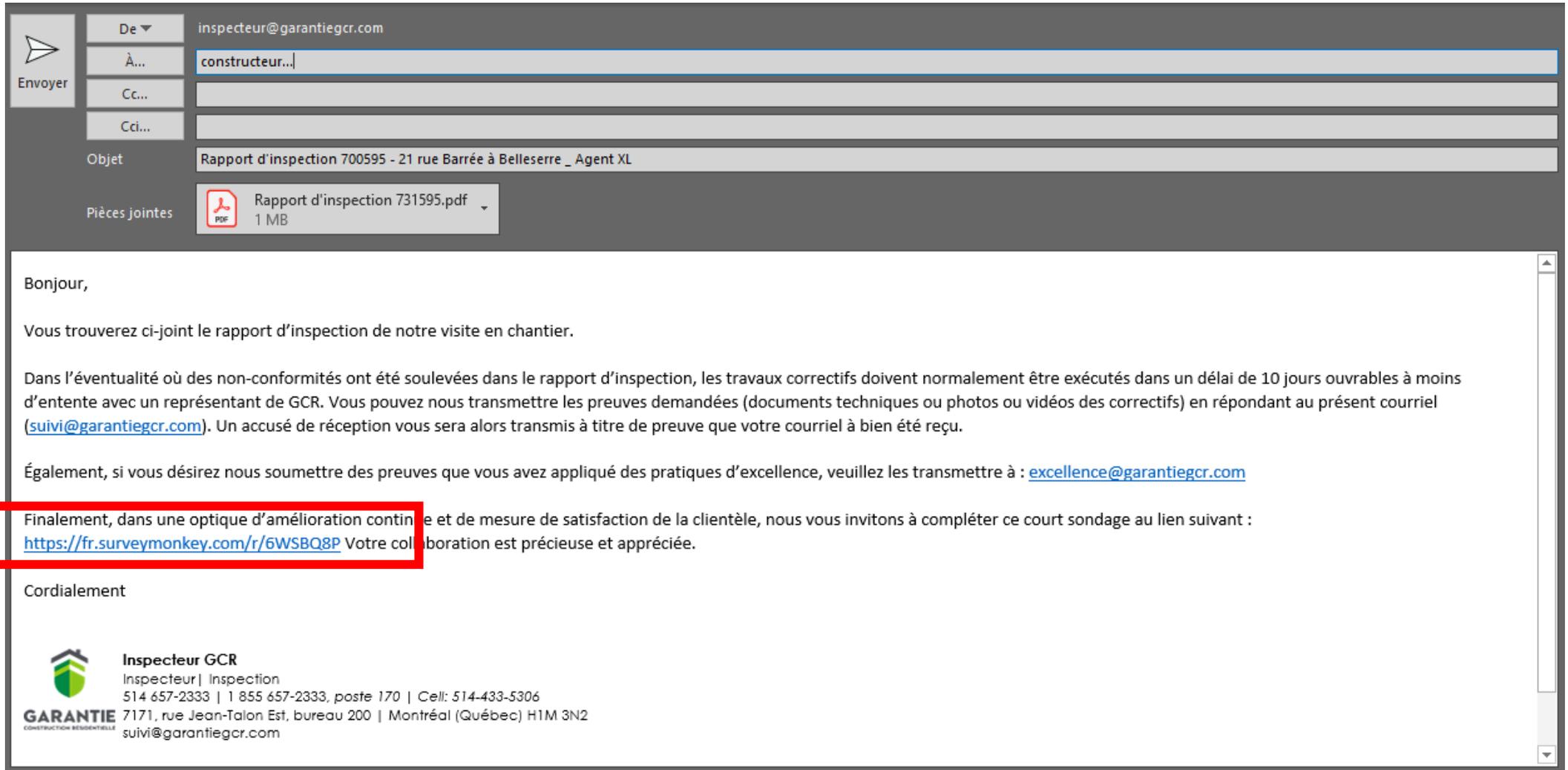
Sondage de satisfaction

- En place depuis Décembre 2018
- Lien transmis suite à l'envoi du rapport d'inspection
- Important pour GCR !



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE

Sondage satisfaction



De inspecteur@garantiegr.com

À... constructeur...|

Cc...

Cci...

Objet Rapport d'inspection 700595 - 21 rue Barrée à Belleserre _ Agent XL

Pièces jointes  Rapport d'inspection 731595.pdf 1 MB

Bonjour,

Vous trouverez ci-joint le rapport d'inspection de notre visite en chantier.

Dans l'éventualité où des non-conformités ont été soulevées dans le rapport d'inspection, les travaux correctifs doivent normalement être exécutés dans un délai de 10 jours ouvrables à moins d'entente avec un représentant de GCR. Vous pouvez nous transmettre les preuves demandées (documents techniques ou photos ou vidéos des correctifs) en répondant au présent courriel (suivi@garantiegr.com). Un accusé de réception vous sera alors transmis à titre de preuve que votre courriel à bien été reçu.

Également, si vous désirez nous soumettre des preuves que vous avez appliqué des pratiques d'excellence, veuillez les transmettre à : excellence@garantiegr.com

Enfin, dans une optique d'amélioration continue et de mesure de satisfaction de la clientèle, nous vous invitons à compléter ce court sondage au lien suivant : <https://fr.surveymonkey.com/r/6WSBQ8P> Votre collaboration est précieuse et appréciée.

Cordialement

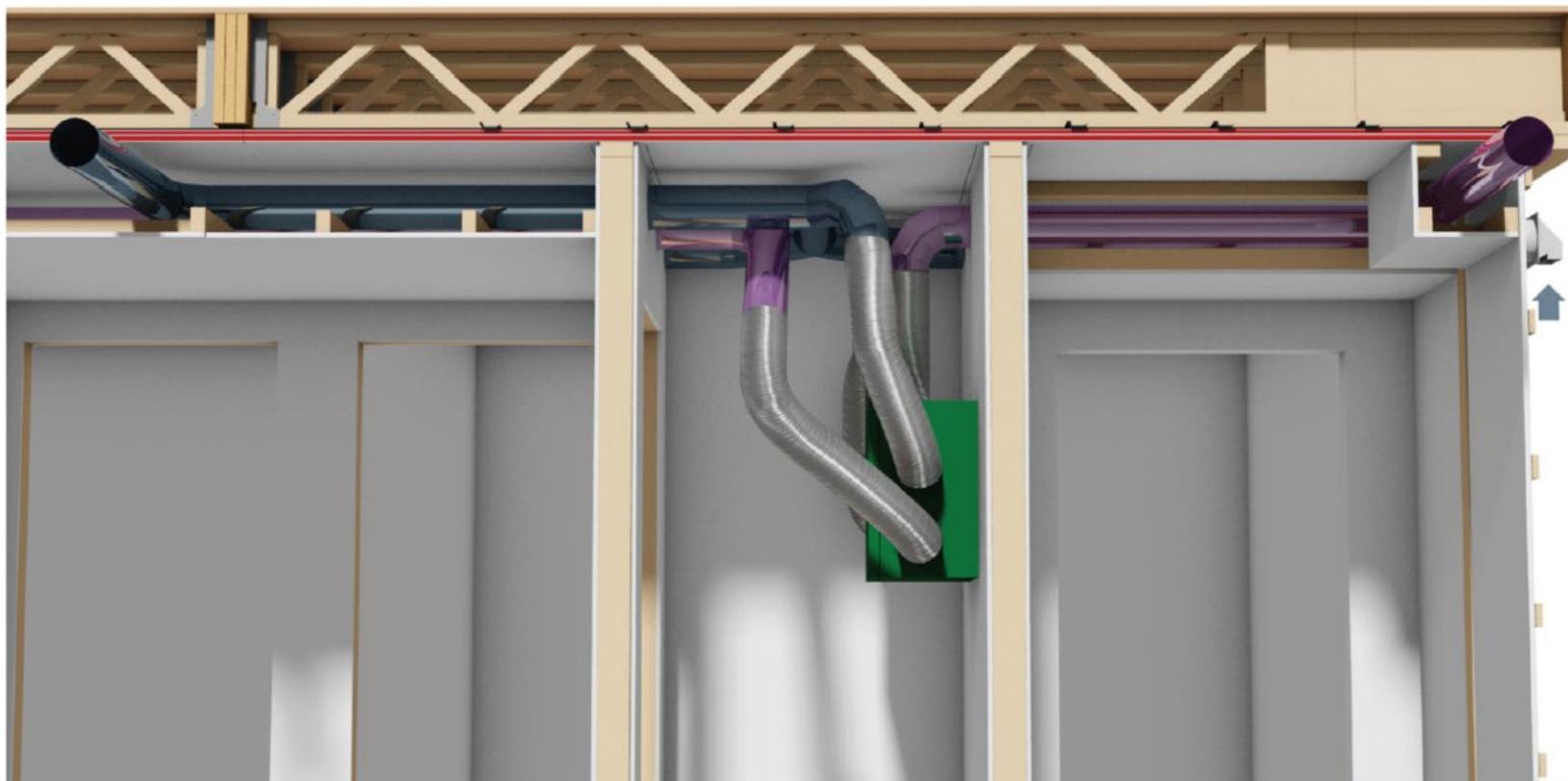
 **Inspecteur GCR**
Inspecteur | Inspection
514 657-2333 | 1 855 657-2333, poste 170 | Cell: 514-433-5306
7171, rue Jean-Talon Est, bureau 200 | Montréal (Québec) H1M 3N2
suivi@garantiegr.com

3 nouvelles pratiques d'excellence

- Permettent de bonifier votre cote technique jusqu'à 10 points (2 points par pratique reconnue en chantier/suivi)
- Maintenant 18 pratiques d'excellence reconnues



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE



Conduits
incombustibles
en tôle d'acier

Pratique
d'excellence
#16

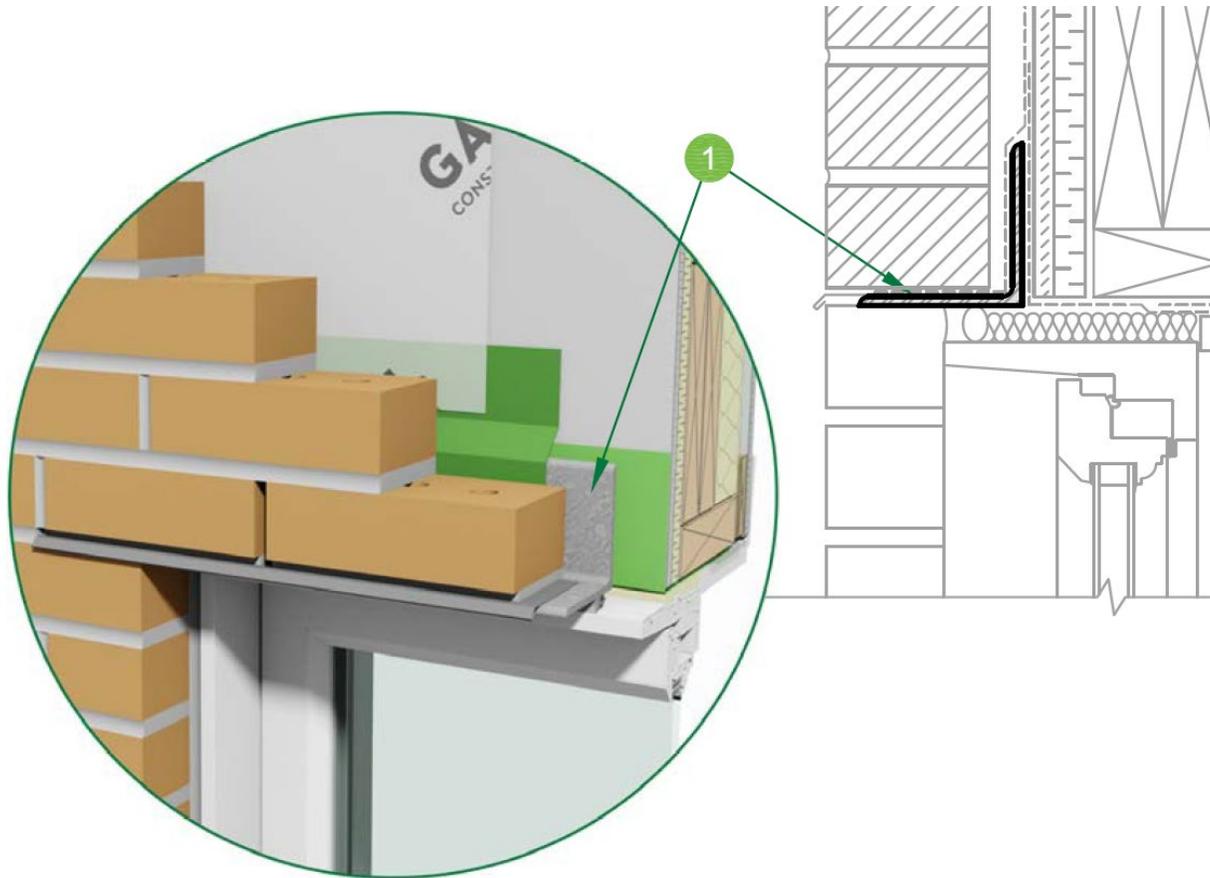
Tous les conduits d'alimentation et d'extraction se trouvant du côté chaud du ventilateur récupérateur de chaleur (VRC) sont rigides, incombustibles et fabriqués en tôle d'acier.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE

Galvanisation
par
trempage à
chaud

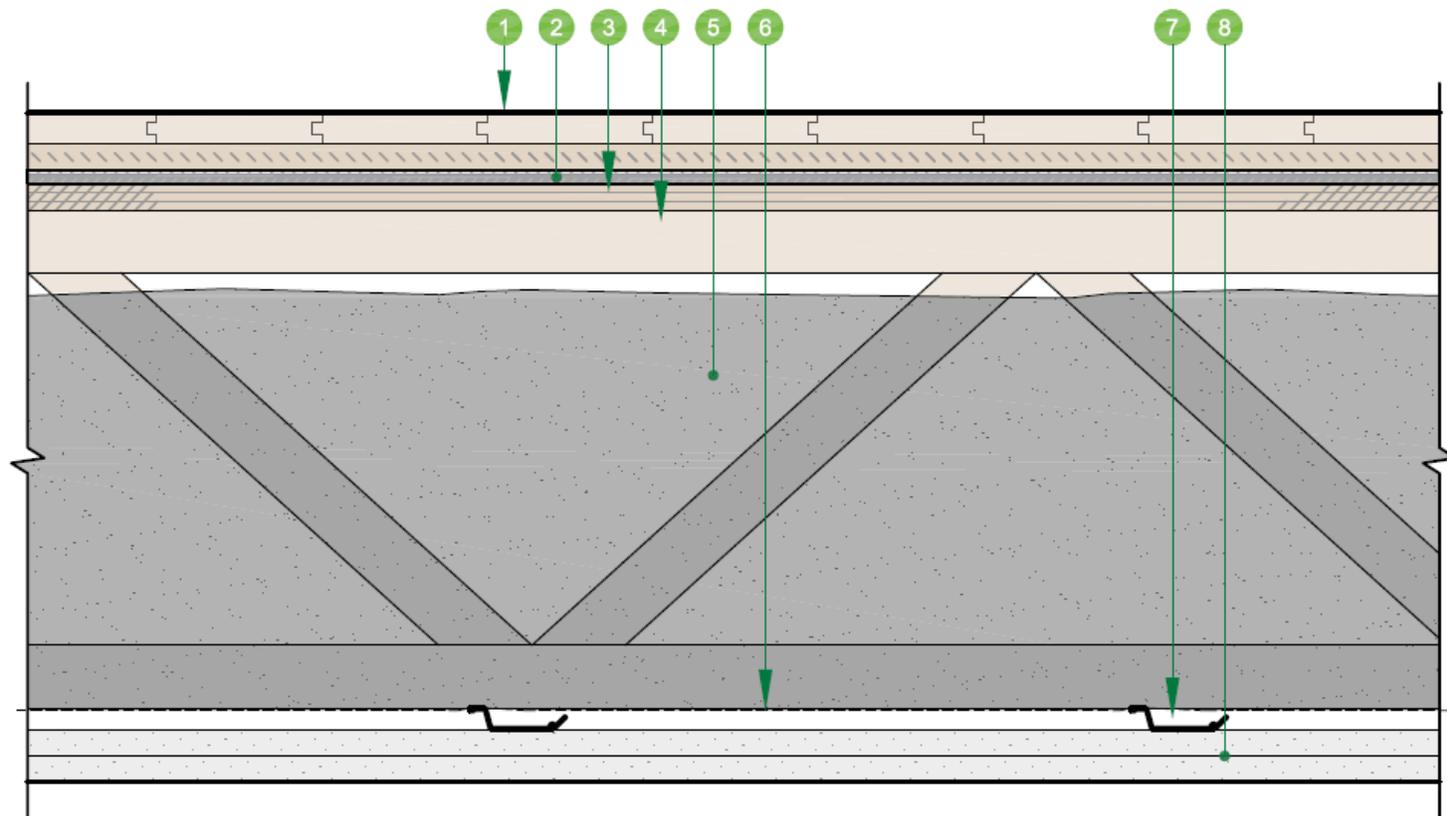
Pratique
d'excellence
#17



Les cornières d'acier supportant une maçonnerie au-dessus des ouvertures sont protégées contre la corrosion par une galvanisation par trempage à chaud.



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE



- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 Bois massif 19 mm cloué sur panneau OBS haute densité 16 mm (<i>suivre les recommandations de pose du fabricant des panneaux acoustiques</i>). 2 Panneaux acoustiques 8 mm 3 Contreplaqué bouveté 16 mm, collé, vissé 4 Poutrelles ajourées | <ul style="list-style-type: none"> 5 Fibre de cellulose 250 mm d'épaisseur. 6 Polyéthylène 0,15 mm 7 Barres résilientes 13 mm à 600 mm c/c 8 2 Plaques de plâtre de type X de 16 mm, conformes à l'article 9.29.5.2. |
|--|--|

Chaque logement est séparé de toute autre partie du bâtiment par une construction ayant un indice de transmission du son (ITS) de 58 et un indice d'isolation d'impact (IIC), pour les assemblages plancher/plafond, d'au moins 53.

Indice de transmission du son et indice d'isolation d'impact

Pratique d'excellence #18



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE

Questions pour nous ?

Merci !



GARANTIE
CONSTRUCTION RÉSIDENNELLE